

Rapport sur les compétences de base

ADEA BARILEVA
ARANYA SRITHARAN
CÄCILIA MÄRKI

Septembre 2026

Offre et demande dans le domaine des compétences de base en 2025

Le présent rapport sur les compétences de base présente une sélection de données structurelles ainsi que les thèmes de l'offre et de la demande des prestataires de formation continue dans le domaine des compétences de base des adultes (en allemand : Grundkompetenzen Erwachsener ; GKE). Ce rapport s'appuie sur les données de l'enquête auprès des prestataires 2026 de la FSEA. Cette enquête est un questionnaire en ligne partiellement standardisé, réalisé chaque année auprès des prestataires suisses de formation continue.

Les informations contenues dans le présent rapport se réfèrent à l'année 2025. Sur les 377 prestataires ayant participé à l'enquête, 132 ont indiqué proposer des offres dans le domaine des compétences de base. Cela correspond à une part de 35 %.

Dans le rapport sur les compétences de base, les données des prestataires proposant des formations dans ce domaine sont comparées à celles des prestataires qui ne proposent pas de formations dans ce domaine.

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Qui est considéré comme un prestataire dans le domaine des compétences de base ?	3
1.2	Prestataires de compétences de base dans l'enquête auprès des prestataires 2026	3
2	Résultats	4
2.1	Données structurelles	4
2.2	Thème central : offre et demande dans le domaine des compétences de base	6
2.2.1	Offre	6
2.2.2	Demande	10
3	Conclusion	12
4	Table des illustrations	14
5	Table des annexes.....	14
6	Annexe	15
7	Mentions légales	16

1 Introduction

Le présent rapport s'appuie sur les données de l'enquête 2026 menée par la FSEA auprès des prestataires, dans le cadre de laquelle les prestataires interrogés ont fourni des informations sur leurs activités de l'année précédente. Les analyses portent donc sur l'année 2025.

Sur un total de 377 prestataires, 132 proposaient en 2025 des offres dans le domaine des compétences de base. Le rapport commence par présenter certaines données structurales relatives à ces prestataires, puis aborde les thèmes de l'offre et de la demande dans le domaine des compétences de base en 2025.

1.1 Qui est considéré comme un prestataire dans le domaine des compétences de base ?

Conformément à la loi fédérale sur la formation continue (LFCo), nous classons dans le domaine des compétences de base les prestataires qui proposent des formations continues permettant aux adultes d'améliorer leurs aptitudes en lecture et en écriture, en expression orale dans une langue nationale, en mathématiques de la vie quotidienne ou dans l'utilisation des technologies numériques de base pour la vie quotidienne et la vie professionnelle. Cela inclut donc aussi l'apprentissage de la langue au niveau des compétences de base (Alpha, A1-B2). Il convient de noter que les compétences de base des adultes se limitent aux aptitudes fondamentales qui permettent aux adultes de participer à la vie politique, sociale, culturelle et économique.

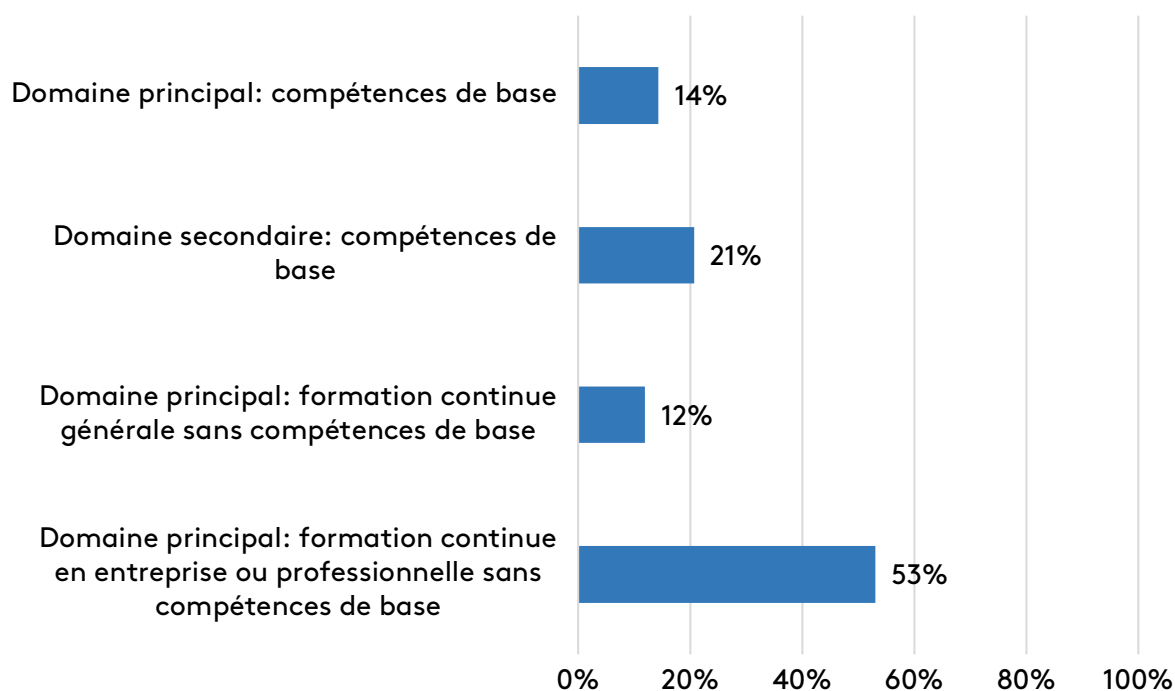
Afin de définir plus clairement quelles compétences sont précisément concernées, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a défini des niveaux seuils pour les trois domaines de compétences de base que sont la langue, les mathématiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ceux-ci servent de repères aux prestataires de formation continue, à la Confédération et aux cantons pour l'élaboration et l'évaluation des offres correspondantes.

1.2 Prestataires de compétences de base dans l'enquête auprès des prestataires 2026

L'illustration 1 présente la répartition des prestataires interrogés dans le cadre de l'enquête 2026 en fonction de leur orientation thématique. Plus de la moitié (54 %) se consacrent principalement à la formation continue en entreprise ou professionnelle sans compétences de base. Douze pour cent supplémentaires ont pour domaine principal la formation continue générale sans compétences de base.

Les compétences de base constituent le domaine principal pour 14 % des prestataires et un domaine secondaire pour 21 % d'entre eux. Ainsi, un bon tiers (35 %) des prestataires ont un lien avec les compétences de base, tandis que pour environ deux tiers (65 %), celles-ci ne font pas partie de leur offre.

Illustration 1 : Orientation thématique des prestataires



Enquête de la FSEA auprès des prestataires 2026. N = 377.

2 Résultats

2.1 Données structurelles

Cette section décrit les caractéristiques de l'échantillon selon certains critères structurels. Le tableau 1 en annexe donne un aperçu des données structurelles des prestataires interrogés.

La formation continue comme objectif principal

Les prestataires ont été interrogés pour savoir si leur offre de formation continue constituait l'objectif principal de leur organisation. C'est le cas pour 65 % des prestataires interrogés dont le domaine principal est celui des compétences de base, et pour 64 % de ceux pour qui ce domaine est secondaire. Ce chiffre s'élève également à 64 % chez les prestataires dont le domaine principal est la formation continue générale sans compétences de base. La proportion est plus faible, à 53 %, chez les prestataires dont le domaine principal est la formation continue en entreprise ou professionnelle sans compétences de base. Ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significatives.

Forme/type d'organisation

Une autre caractéristique pertinente des prestataires de formation continue est la forme / le type d'organisation. Nous distinguons ici les prestataires publics, privés à but non lucratif et privés à but lucratif. Par ailleurs, les prestataires ont également pu indiquer d'autres formes/types d'organisation. Les prestataires dont l'activité principale porte sur les compétences de base se distinguent nettement des autres groupes : plus de la moitié (54 %) sont organisés en tant qu'organisation privée à but non lucratif, tandis que les organisations privées à but lucratif ne représentent que 24 % et les organisations publiques 9 %. Dans tous les autres groupes, en revanche, la forme privée à but lucratif domine avec des parts comprises entre 39 et 49 %, tandis que la part des organisations privées à but non lucratif est nettement plus faible (16 à 23 %). Les organisations publiques représentent entre 16 et 23 % dans ces trois groupes. Les différences de forme/type d'organisation en fonction de l'orientation thématique sont statistiquement significatives.

Taille des prestataires¹

Dans tous les groupes, les petits et moyens prestataires prédominent nettement. Les grands prestataires ne représentent qu'une petite part dans chaque cas. C'est parmi les organisations de formation continue générale sans compétences de base que l'on observe la plus forte proportion de petits prestataires (59 %), suivies par la formation continue en entreprise ou professionnelle (52 %). Chez les prestataires dont les compétences de base constituent le domaine principal ou secondaire, la part des petits prestataires est plus faible (respectivement 48 % et 42 %), tandis que les prestataires de taille moyenne y sont plus fortement représentés (respectivement 48 % et 46 %). Ces différences de taille des prestataires ne sont pas statistiquement significatives.

Région linguistique

On observe également des différences significatives quant aux régions dans lesquelles les différents prestataires exercent leurs activités. Les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base sont, avec 50 %, surreprésentés en Suisse romande et ne sont présents qu'à hauteur de 7 % au niveau suprarégional. Dans les autres groupes, en revanche, la Suisse alémanique domine avec des parts comprises entre 39 et 56 % ; quant à la part suprarégionale, elle est nettement plus élevée, oscillant entre 20 et 32 %. Ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significatives. La Suisse italienne est systématiquement peu représentée (entre 4 et 7 %).²

Justificatif de qualification des formatrices et formateurs

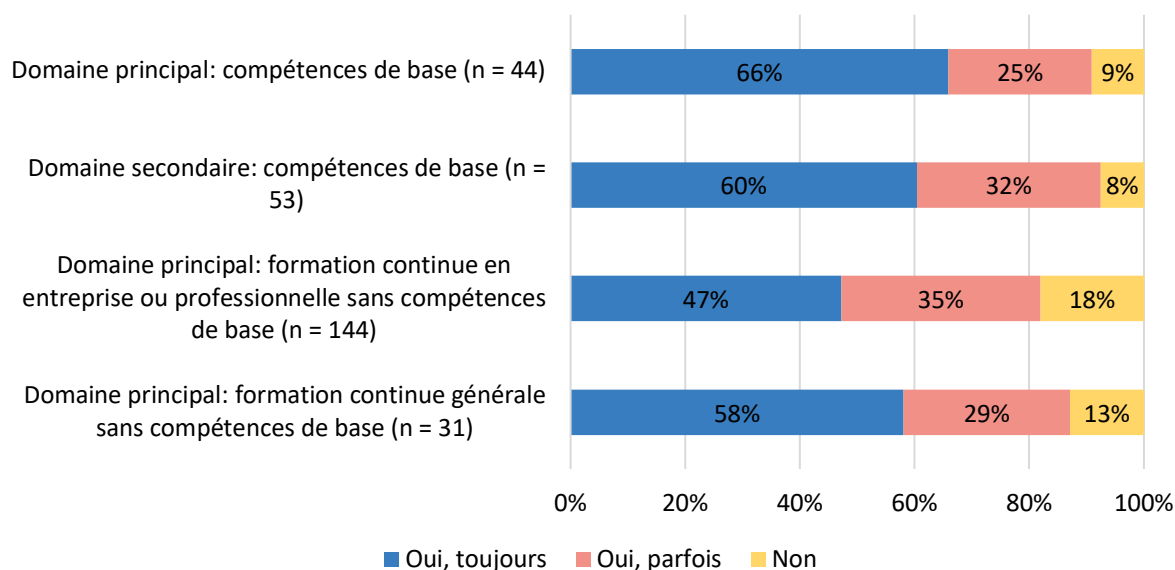
L'enquête auprès des prestataires de 2026 a, pour la première fois, demandé à ces derniers si les formatrices et formateurs, ou responsables du cours, devaient présenter un justificatif de qualification au sein de leur organisation (cf. Illustration 2). C'est chez les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base qu'une telle

¹ La taille de l'organisme de formation est calculée à partir des indicateurs « équivalents temps plein des salariés permanents », « heures de cours » et « nombre d'inscriptions (participants) ». Les heures de cours et les inscriptions sont pondérées deux fois, car elles sont plus pertinentes que le nombre de salariés permanents pour évaluer l'ampleur des activités de formation continue d'une organisation.

² La catégorie « Prestataire étranger » figurait également parmi les options de réponse, mais elle a été sélectionnée moins de cinq fois.

attestation est le plus souvent exigée de manière systématique (66 % de « Oui, toujours »), suivis par ceux dont ce domaine est secondaire (60 %) et par ceux de la formation continue générale sans compétences de base (58 %). C'est chez les prestataires de formation continue en entreprise ou professionnelle que la proportion est la plus faible (47 %) ; parallèlement, c'est ce groupe qui, avec 18 %, renonce le plus souvent à exiger une attestation. Dans l'ensemble, les prestataires liés aux compétences de base exigent plus souvent une attestation de qualification. Les différences constatées ne sont toutefois pas significatives.

Illustration 2 : Justificatifs de qualification des formatrices et formateurs



Enquête FSEA auprès des prestataires 2026. N = 272.

À cet égard, les prestataires interrogés (tous prestataires confondus) indiquent que les *certificats FSEA de formatrice/formateur d'adultes* sont le plus souvent présentés par leurs formatrices et formateurs (mentionné par 75 % des prestataires), suivi du *brevet fédéral de formatrice/formateur d'adultes* (32 %) et du *diplôme de formatrice/formateur d'adultes ES* (16 %).

2.2 Thème central : offre et demande dans le domaine des compétences de base

Les sections suivantes examinent les thèmes de l'offre et de la demande chez les prestataires interrogés en fonction de leur orientation thématique, c'est-à-dire selon s'ils sont actifs ou non dans le domaine des compétences de base.

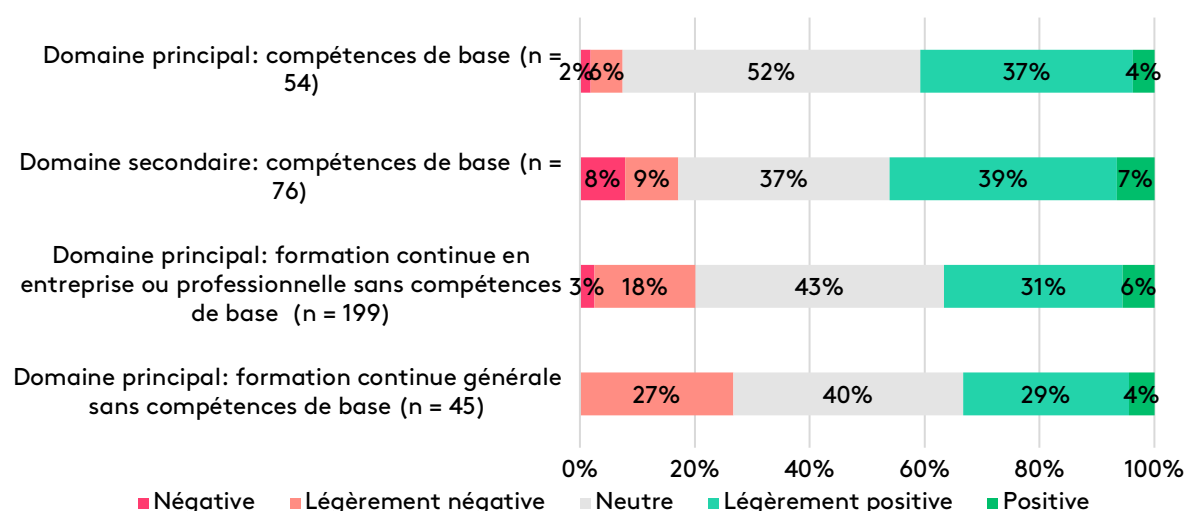
2.2.1 Offre

Évolution du volume de l'offre

L'illustration 3 présente les estimations des prestataires concernant l'évolution du volume de l'offre en 2025. Les différences selon l'orientation thématique sont significatives. Dans tous les groupes, les estimations stables (neutres) et légèrement positives prédominent, tandis que les estimations nettement positives, comprises entre 4 et 7 %, restent rares. Les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base sont

ceux qui font le plus souvent état d'un volume inchangé (52 %) et présentent, avec 8 % au total, la plus faible proportion d'évaluations négatives. Chez les prestataires pour lesquels les compétences de base constituent un domaine secondaire, la proportion d'évaluations négatives s'élève à 17 %, contre 21 % chez les prestataires proposant une formation continue en entreprise ou professionnelle. Ce sont les prestataires de formation continue générale qui évaluent l'évolution de la manière la plus négative (27 % d'avis légèrement négatifs).

Illustration 3 : Évolution du volume de l'offre en 2025



Enquête FSEA auprès des prestataires 2026. N=374.

Nombre de cours

Par ailleurs, on a demandé aux prestataires combien de cours ils avaient pu dispenser en 2025. Un cours dure entre 45 et 60 minutes (avec ou sans pause).

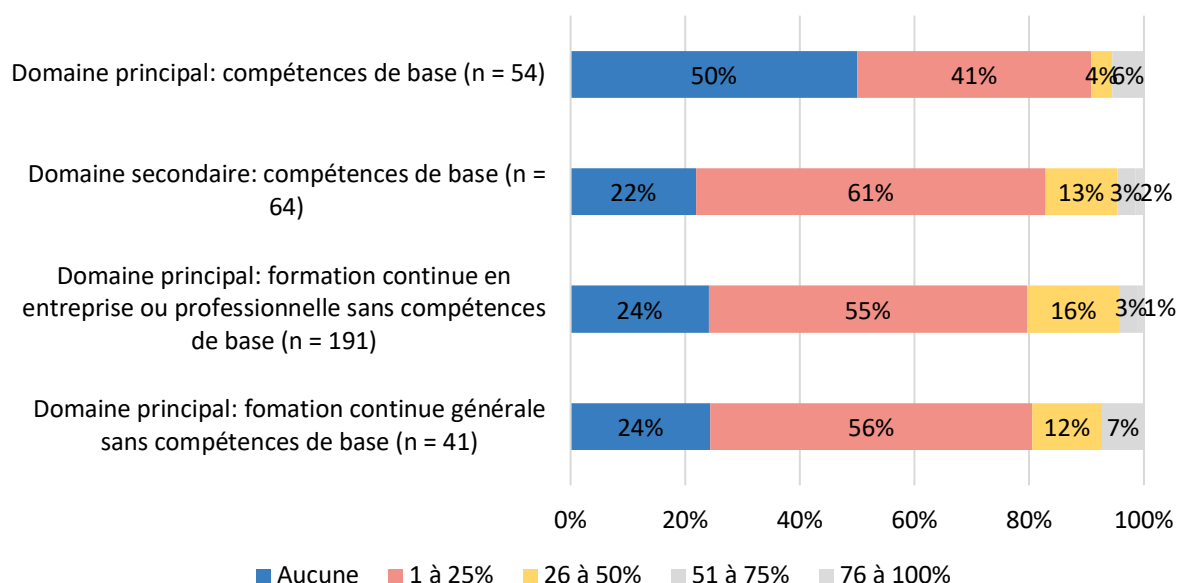
Dans tous les groupes, ce sont les petits volumes qui prédominent : environ deux tiers à quatre cinquièmes des prestataires ont dispensé jusqu'à 10 000 heures. Les prestataires proposant des compétences de base en tant que domaine secondaire affichent la plus faible proportion de petits volumes (jusqu'à 500 heures), avec 18 %, tandis que celle-ci est la plus élevée chez les prestataires dont le domaine principal est la formation continue générale (44 %) et la formation continue en entreprise ou professionnelle (41 %). À l'inverse, les prestataires proposant des formations axées sur les compétences de base ont dispensé un peu plus souvent plus de 25 000 heures (respectivement 10 % et 11 %) que ceux qui n'en proposent pas (respectivement 4 % et 5 %). Ces différences ne sont pas significatives.

Offres non réalisées

Selon l'orientation thématique des prestataires, une part plus ou moins importante des offres prévues a pu être réalisée en 2025. L'illustration 4 montre la part de l'offre totale prévue que les prestataires n'ont pas pu réaliser. Les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base se distinguent des autres groupes : la moitié d'entre eux (50 % des prestataires) n'a dû annuler aucune offre, alors que dans les autres groupes, cela ne concerne que 22 à 24 % des prestataires. Ces prestataires indiquent le plus souvent des annulations comprises entre 1 et 25 % (55 à 61 % des prestataires). Ces

différences sont également statistiquement significatives. Les annulations représentant plus de la moitié de l'offre prévue restent rares dans tous les groupes.

Illustration 4 : Part d'offres non réalisées en 2025

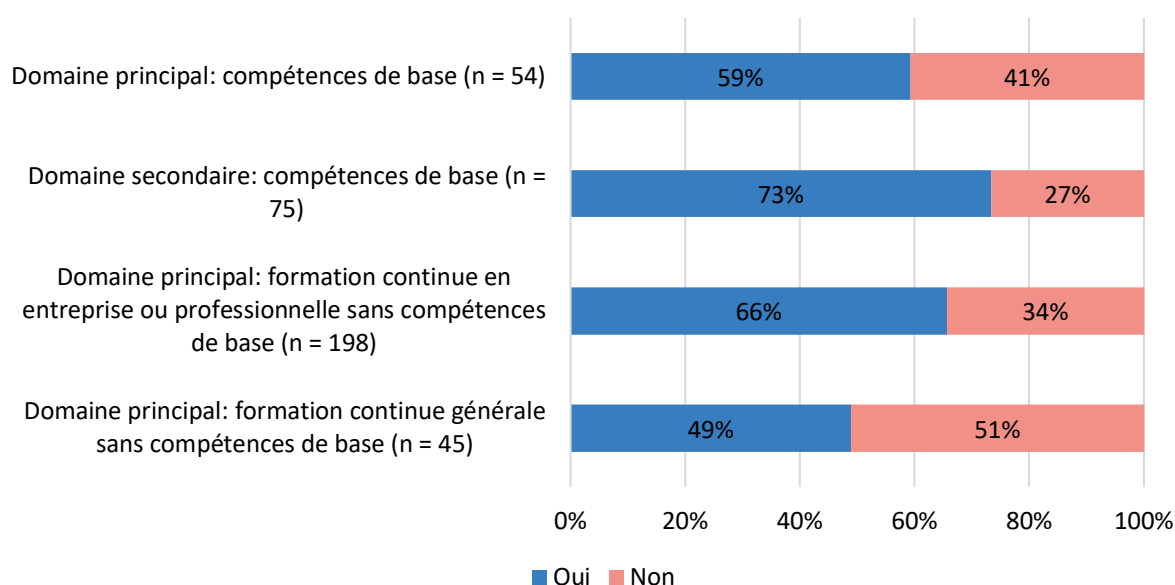


Enquête auprès des prestataires de la FSEA 2026. N = 350.

Développement de nouvelles offres

Les prestataires ont également pu indiquer s'ils avaient ou non développé de nouvelles offres en 2025. La majorité des prestataires a développé de nouvelles offres en 2025, mais on observe des différences significatives selon l'orientation thématique (cf. Illustration 5). Ainsi, ce sont souvent les prestataires proposant des compétences de base dans un domaine secondaire qui ont développé de nouvelles offres (73 % des prestataires). À l'inverse, avec 51 %, ce sont les prestataires dont le domaine principal est la formation continue générale sans compétences de base qui ont le plus souvent déclaré ne pas avoir développé de nouvelles offres. Parmi les prestataires dont le domaine principal est les compétences de base, 59 % ont développé de nouvelles offres. Chez les prestataires dont le domaine principal est la formation continue en entreprise ou professionnelle sans compétences de base, ce pourcentage s'élève à 66 %.

Illustration 5 : Développement de nouvelles offres en 2025



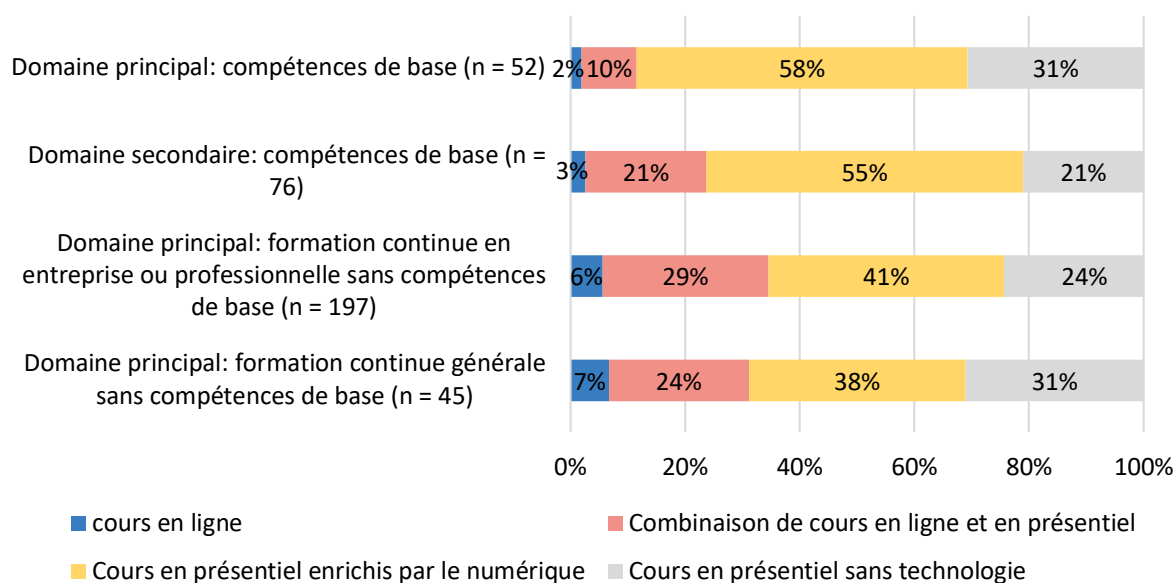
Enquête FSEA auprès des prestataires 2026. N = 372.

Axe principal de la pratique de la formation continue

Un aspect pertinent de la conception des offres réside également dans l'orientation actuelle de la pratique de la formation continue, c'est-à-dire le format dans lequel les offres sont dispensées. Les prestataires ont été invités à choisir entre les catégories « Formation en ligne », « Combinaison de formation en ligne et en présentiel », « Formation en présentiel enrichie par le numérique » et « Formation en présentiel sans technologie », et à indiquer quelle serait l'orientation principale de leurs offres en 2025.

L'illustration 6 présente les différences d'orientation en fonction du contenu, qui ne sont toutefois pas statistiquement significatives. Chez tous les prestataires, les formats en présentiel dominent : l'enseignement en présentiel enrichi par le numérique et l'enseignement en présentiel sans technologie représentent ensemble entre 65 et 89 %. Les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base misent le plus fortement sur les formats en présentiel ; seuls 12 % dispensent un enseignement purement en ligne ou sous forme mixte. Dans les autres groupes, cette part est nettement plus élevée, comprise entre 24 et 35 %, et c'est dans la formation continue en entreprise ou professionnelle qu'elle est la plus marquée. La formation en ligne complète reste globalement marginale (de 2 à 7 %).

Illustration 6 : Axes prioritaires de la pratique de la formation continue



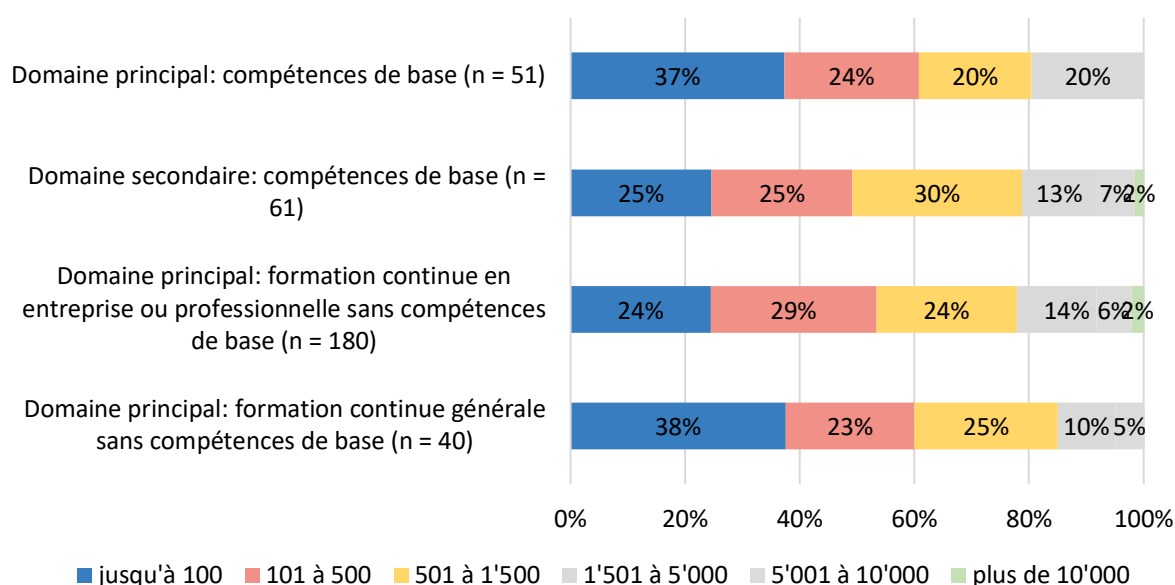
Enquête FSEA auprès des prestataires 2026. N = 370.

2.2.2 Demande

Inscriptions

L'illustration 7 présente le nombre total d'inscriptions enregistrées par les pres-tataires en 2025, réparties par orientation thématique. En cas de participation multiple, les personnes ont été comptées plusieurs fois. Dans tous les groupes, ce sont les petits nombres d'inscriptions qui prédominent : entre 77 et 86 % des prestataires ont enregistré jusqu'à 1 500 inscriptions. Chez les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base, la plus grande part concerne les inscriptions jusqu'à 100 (37 %), tandis que les prestataires pour lesquels les compétences de base constituent un do-main secondaire affichent, avec 30 %, la part la plus élevée dans la tranche comprise entre 501 et 1 500 inscriptions. Les différences selon l'orientation thématique ne sont toutefois pas significatives.

Illustration 7 : Inscriptions

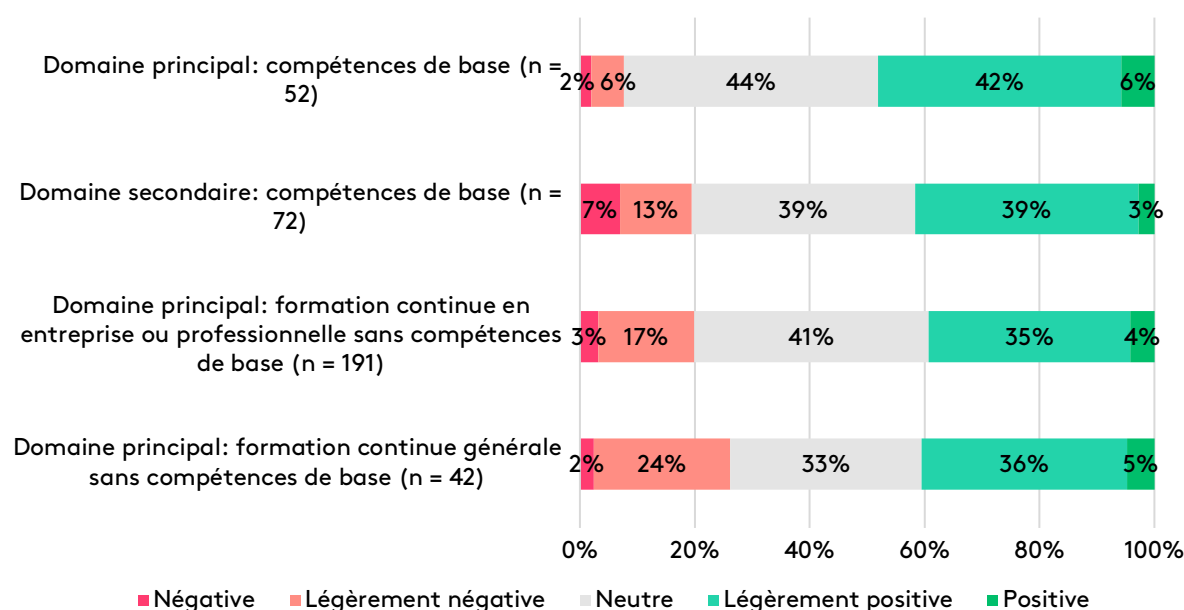


Enquête FSEA auprès des prestataires 2026. N = 332.

Évolution de la demande

L'illustration 8 présente les estimations des prestataires concernant l'évolution de la demande en 2025. Dans tous les groupes, les estimations neutres et légèrement positives prédominent, tandis que les estimations nettement positives restent rares, avec 3 à 6 %. Les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base sont ceux qui évaluent l'évolution de la manière la plus positive : 48 % d'entre eux font état d'une évolution positive. Chez les prestataires dont les compétences de base constituent un domaine secondaire, la part des prévisions positives s'élève à 42 %, tandis qu'elle est de 39 % chez les prestataires de formation continue en entreprise ou professionnelle sans compétences de base. Chez les prestataires dont le domaine principal est la formation continue générale sans compétences de base, la part d'évaluations positives (41 %) est certes similaire, mais la part d'évaluations neutres est plus faible et celle des évaluations négatives (26 %) est la plus élevée des quatre groupes. Les différences selon l'orientation thématique ne sont toutefois pas significatives.

Illustration 8 : Évolution de la demande



Enquête FSEA auprès des prestataires 2026. N = 357.

3 Conclusion

Les résultats de l'enquête auprès des prestataires montrent une situation globalement stable pour 2025 dans le domaine des compétences de base. Chez les prestataires dont les compétences de base constituent le domaine principal, le volume de l'offre est resté majoritairement inchangé ou a évolué de manière positive. La demande est également jugée majoritairement stable ou positive. Les différences entre les groupes de prestataires ne sont toutefois pas statistiquement significatives en ce qui concerne l'évolution de la demande.

On remarque le haut niveau de fiabilité dans la mise en œuvre chez les prestataires dont le domaine principal est celui des compétences de base. La moitié d'entre eux a pu réaliser toutes les offres prévues, contre 22 à 24 % pour les autres groupes de prestataires. Cette différence est statistiquement significative.

Ce constat est particulièrement intéressant à la lumière des résultats antérieurs. Le rapport « Compétences de base 2022 »³ a montré que l'atteinte des groupes cibles figurait parmi les principaux défis des prestataires. Parallèlement, les prestataires collaborent étroitement avec des organismes de placement et d'autres partenaires. 92 % coopèrent avec des organismes tels que les services sociaux, les ORP ou les services d'orientation professionnelle, et 41 % avec des entreprises. Des rapports antérieurs soulignent en outre l'importance majeure des structures de financement publiques dans le domaine des compétences de base. Les prestataires interviennent souvent dans le cadre de

³ Märki, Cäcilia & Poopalapillai, Saambavi (2022) : Observatoire de la formation continue FSEA 2021 – Rapport sur les compétences de base : évolution de l'offre en matière de compétences de base. Zurich : FSEA.

plusieurs dispositifs de financement, qui diffèrent en termes de groupes cibles, d'exigences et de procédures.

Le haut niveau de fiabilité dans la mise en œuvre montre tout d'abord que les groupes cibles difficiles à atteindre ne s'accompagnent pas nécessairement d'annulations fréquentes des offres. La question de savoir ce qui contribue à ce haut niveau de fiabilité reste toutefois ouverte. Les structures d'accès et de placement bien établies, l'expérience des prestataires spécialisés ou une planification de l'offre étroitement orientée vers la demande réellement accessible pourraient jouer un rôle. Les conditions des financements respectifs peuvent également influencer la planification et la mise en œuvre des offres. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer le poids de ces facteurs ni la manière dont ils interagissent.

Outre la stabilité, on observe également une évolution de l'offre. Les prestataires ont particulièrement souvent développé de nouvelles offres qui intègrent les compétences de base comme volet secondaire. Étant donné que ces prestataires sont également actifs dans d'autres domaines de la formation continue, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude si ces nouveaux développements concernent le domaine des compétences de base.

Les résultats montrent une évolution globalement stable du domaine des compétences de base. Dans le même temps, la grande fiabilité de la mise en œuvre attire particulièrement l'attention sur les conditions dans lesquelles cette offre voit le jour et peut être maintenue.

4 Table des illustrations

Illustration 1 : Orientation thématique des prestataires	4
Illustration 2 : Justificatifs de qualification des formatrices et formateurs.....	6
Illustration 3 : Évolution du volume de l'offre en 2025.....	7
Illustration 4 : Part d'offres non réalisées en 2025.....	8
Illustration 5 : Développement de nouvelles offres en 2025	9
Illustration 6 : Axes prioritaires de la pratique de la formation continue	10
Illustration 7 : Inscriptions.....	11
Illustration 8 : Évolution de la demande	12

5 Table des annexes

Tableau 1 : Données structurelles.....	15
--	----

6 Annexe

Tableau 1 : données structurelles

Caractéristique	Compétences de base comme domaine principal ou secondaire				N
	Domaine principal : compétences de base	Domaine secondaire : compétences de base	Domaine principal : formation continue générale sans compétences de base	Domaine principal : formation continue en entreprise ou professionnelle sans compétences de base	
Formation continue en tant que domaine principal	65 %	64 %	64 %	53 %	377
Organe responsable					
Public	9 %	23 %	16 %	19 %	
Privé - à but non lucratif	54 %	23 %	16 %	19 %	
Privé - professionnel	24 %	39 %	49 %	47 %	
Autres	13 %	14 %	20 %	15 %	374
Taille du fournisseur					
Petits prestataires	48 %	42 %	59 %	52 %	
Prestataires de taille moyenne	48 %	46 %	39 %	41 %	
Grands prestataires	4 %	12 %	2 %	7 %	356
Région linguistique					
Suisse alémanique	39 %	40 %	56 %	39 %	
Suisse romande	50 %	29 %	20 %	23 %	
Suisse italienne	4 %	5 %	4 %	7 %	
Suprarégional	7 %	26 %	20 %	32 %	376

Enquête FSEA auprès des prestataires 2026.

7 Mentions légales

Autrices

Adea Barileva, responsable de projet Recherche & Développement à la FSEA

adea.barileva@alice.ch

Aranya Sritharan, Dr, responsable de projet Recherche & Développement à la FSEA

aranya.sritharan@alice.ch

Cäcilia Märki, cheffe de projet senior Recherche et Développement à la FSEA

caecilia.maerki@alice.ch

Traduction et relecture en français

Alexandre Lecoultre, chargé de projets à la FSEA

Lucile Marchand, coordinatrice de projets à la FSEA

Financement

La réalisation de cette étude a bénéficié du soutien financier du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Référence

<https://alice.ch/fr/services/publications-et-produits/etudes/>

Référence bibliographique

Barileva Adea, Sritharan Aranya et Märki Cäcilia (2026) : Offre et demande dans le domaine des compétences de base en 2025. Zurich : FSEA.

Mentions légales

Autrices

Adea Barileva, responsable de projet
Recherche & Développement à la FSEA
adea.barileva@alice.ch

Aranya Sritharan, Dr, responsable de
projet Recherche & Développement à la FSEA
aranya.sritharan@alice.ch

Căcilia Mărki, cheffe de projet senior
Recherche et Développement à la FSEA
caecilia.maerki@alice.ch

Traduction et relecture en français

Alexandre Lecoultre, chargé de projets à la FSEA
Lucile Marchand, coordinatrice de projets à la FSEA

Financement

La réalisation de cette étude a bénéficié
du soutien financier du Secrétariat d'État à
la formation, à la recherche et à l'innovation
(SEFRI).

Référence

<https://alice.ch/fr/services/publications-et-produits/etudes/>

Référence bibliographique

Barileva Adea, Sritharan Aranya et Mărki
Căcilia (2026) : Offre et demande dans le
domaine des compétences de base en 2025.
Zurich : FSEA.